



BULLETIN DU CENTRE ANTIFRAUDE DU CANADA

Arnaques sentimentales et arnaques d'investissement 2023-06-01

LA FRAUDE : IDENTIFIEZ-LA, SIGNEZ-LA, ENRAYEZ-LA

Le Centre antifraude du Canada (CAFC) constate que les arnaques sentimentales et les arnaques d'investissement sont en hausse. Ce type d'arnaque est parfois désigné par le terme anglais *pig butchering* (la boucherie). Il s'agit d'appâter une victime en entrant en contact avec elle par l'intermédiaire d'une application de rencontre ou des médias sociaux, puis de bâtir une relation avec elle pour gagner sa confiance. Une fois la confiance établie, le fraudeur déclare qu'il a fait des placements fructueux en cryptomonnaie et qu'il peut aider la victime à devenir riche.

Les fraudeurs se servent de fausses plateformes de négociation en ligne et convainquent les victimes de virer des fonds ou de la cryptomonnaie dans leur compte. Dans la plupart des cas signalés au CAFC, les fraudeurs demandent aux victimes d'acheter de la cryptomonnaie auprès d'un service de négociation légitime et de la virer dans un portefeuille contrôlé par le fraudeur. Il peut arriver que la victime tire un modeste revenu de son investissement, dans l'espoir qu'elle soit ainsi persuadée d'investir davantage. Le fraudeur fait tout ce qu'il faut pour que la victime croie que l'investissement est légitime et profitable. Dans la plupart des cas, la victime se rend compte qu'elle a été l'objet d'un stratagème de fraude lorsqu'elle tente de retirer son argent et ne peut pas le faire.

Quelques situations devant inciter à la méfiance

- Déclaration d'amour d'une personne que vous n'avez jamais rencontrée
- Demandes d'amis de personnes que vous ne connaissez pas ou profils qui semblent trop parfaits
- Demandes d'accès à distance à votre ordinateur ou appareil électronique pour vous montrer comment investir
- Possibilités d'investissement offrant un rendement supérieur à la normale
- Demandes de virement de placements en cryptomonnaie vers un autre portefeuille de cryptomonnaie

Comment vous protéger

- N'acceptez pas de demandes d'amis de personnes que vous ne connaissez pas.
- N'envoyez jamais d'argent à une personne que vous n'avez jamais rencontrée.
- Ne divulguez pas vos renseignements personnels (nom, adresse, date de naissance, numéro d'assurance sociale, justificatifs bancaires).
- Ne donnez jamais accès à distance à votre ordinateur ou appareil électronique (à l'aide d'AnyDesk, de TeamViewer, etc.).
- Faites preuve de vigilance au moment d'envoyer de la cryptomonnaie : les virements sont pratiquement toujours irréversibles.



Royal Canadian Mounted Police
Gendarmerie royale du Canada



Competition Bureau
Canada

Bureau de la concurrence
Canada



Ontario Provincial Police

Canada

- Vérifiez si les entreprises de placement sont enregistrées auprès de l'agence des valeurs mobilières de votre province ou à l'aide du moteur de recherche national (<http://www.sontilsinscrits.ca>).
- Méfiez-vous des personnes qui vous incitent à ouvrir des comptes de cryptomonnaie et à y verser de l'argent. Elles vous orienteront vers des portefeuilles qu'elles contrôlent. Ne tombez pas dans le piège!

Si vous croyez avoir été victime d'un acte de cybercriminalité ou de fraude, signalez-le à votre service de police local et au Centre antifraude du Canada (CAFC) au moyen de son [système de signalement en ligne](#) ou par téléphone au 1-888-495-8501. Même si vous n'avez été victime de la fraude, signalez-la tout de même au CAFC.